

**Utilisation des données aux fins
de l'élaboration d'une stratégie globale
d'amélioration des résultats des élèves
des écoles de langue française de la province
de l'Ontario, Canada**

Dominic Giroux
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation
Ontario, Canada

AERA, Chicago
11 avril 2007

INTRODUCTION

Le présent document vise à expliquer comment l'exploitation de données a favorisé l'amélioration continue des résultats des élèves fréquentant les écoles publiques de langue française dans la province de l'Ontario, au Canada.

Nous situerons les écoles de langue française au sein du système d'éducation ontarien, expliquerons les principaux défis auxquels ces écoles doivent faire face, présenterons l'approche que le ministère de l'Éducation a adoptée ainsi que le modèle logique sur lequel il s'est fondé pour élaborer des politiques et des initiatives visant à permettre aux établissements concernés de surmonter leurs difficultés, montrerons de quelle façon des données empiriques ont été utilisées pour l'élaboration de politiques et de programmes et la surveillance de leur mise en œuvre, et examinerons le travail qui reste à accomplir pour assurer la vitalité et la pérennité d'un système d'éducation qui s'adresse à des élèves vivant dans un milieu linguistique minoritaire.

Le système d'éducation en Ontario

Au Canada, l'enseignement élémentaire et secondaire relève des gouvernements provinciaux. La constitution canadienne a cependant été modifiée en 1982, notamment dans le but d'accorder une protection juridique aux minorités des deux langues officielles (le français et l'anglais). L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui fait partie des documents constitutionnels canadiens de 1982, garantit le droit des citoyens appartenant à la minorité linguistique francophone ou anglophone d'une province à l'instruction dans leur propre langue. Le Canada compte actuellement 32 700 000 habitants, dont 23 p. 100 se déclarent francophones, la vaste majorité de ces derniers vivant dans la province de Québec. En Ontario, 4,5 p. 100 des 12 700 000 habitants, soit 600 000 personnes, sont francophones.

En Ontario, la plus grande province du Canada, le ministère de l'Éducation est responsable du réseau des écoles élémentaires et secondaires publiques, qu'il doit administrer conformément aux priorités et objectifs fixés par le gouvernement provincial. Il veille à établir le curriculum, à formuler les exigences auxquelles les élèves doivent satisfaire pour obtenir un diplôme ou un certificat et à accorder aux conseils scolaires les fonds nécessaires au fonctionnement des écoles et à la mise en œuvre des programmes d'enseignement. En 2007-2008, le gouvernement investira dans l'éducation élémentaire et secondaire (élèves de 4 à 17 ans) une somme équivalant à 15,7 milliards de dollars américains.

En 1998, à l'issue d'importantes réformes dans le domaine de l'éducation en Ontario, 72 conseils scolaires publics autonomes ont été établis dans la province : 12 de langue française et 60 de langue anglaise. Des 12 conseils de langue française, 8 sont désignés « catholiques » et 4, « publics » ou non confessionnels. Ces conseils sont au service d'environ 90 000 élèves, qui fréquentent des classes allant de la maternelle (4 ans) à la 12^e année (17 ans), et supervisent des territoires immenses, dont l'étendue varie entre 5 000 et 68 000 kilomètres carrés. Ils administrent 403 écoles au total : 312 écoles élémentaires et 91 écoles secondaires. La vaste majorité des écoles de langue française sont petites : 67 p. 100 des écoles secondaires ainsi que

77 p. 100 des écoles élémentaires comptent effectivement moins de 300 élèves.

En 2005, le ministère de l'Éducation a élaboré un plan stratégique comportant trois grands objectifs :

- Améliorer les résultats des élèves
 - D'ici 2008, au moins 75 p. 100 des élèves de 6^e année atteindront ou dépasseront la norme provinciale fixée pour les évaluations en lecture, en écriture et en mathématiques (contre 55 p. 100 en 2002-2003).
- Réduire l'écart dans les résultats des élèves
 - D'ici 2010-2011, 85 p. 100 des élèves auront obtenu leur diplôme d'études secondaires au plus un an après l'année où ils devraient normalement l'obtenir (contre 68 p. 100 en 2003-2004).
- Accroître la confiance dans les écoles publiques.

Contexte dans lequel s'inscrit le système d'éducation de langue française en Ontario

Outre qu'il doit satisfaire aux attentes du gouvernement relativement aux résultats des élèves, le système d'éducation de langue française est confronté à des défis supplémentaires attribuables au fait qu'il s'adresse à une minorité linguistique. La vitalité et la viabilité du système ainsi que de la communauté qu'il sert reposent sur la capacité des écoles de langue française à recruter et à conserver des élèves. La constitution canadienne assure l'accès à l'éducation publique à la minorité francophone en Ontario ainsi que dans les autres provinces et territoires (au Québec, la minorité linguistique est anglophone, la majorité des habitants étant francophones). Ce droit constitutionnel à l'éducation en français est accordé aux parents qui ont fréquenté une école de langue française au Canada, ou dont la langue parlée première et toujours comprise est le français. Ces personnes sont désignées comme des « ayants droit ». Une proportion importante des parents qui sont des ayants droit ont épousé ou ont comme conjoint de fait une personne appartenant à un autre groupe linguistique (par ex., un parent est francophone et l'autre, anglophone). Les enfants de ces couples peuvent choisir de fréquenter une école de langue française ou de langue anglaise. Le nombre estimatif d'élèves qui auraient le droit de fréquenter une école francophone parce que leurs parents jouissent à l'égard de leurs enfants d'un droit constitutionnel à l'enseignement en français s'élève à 120 000. Or, les analyses des effectifs scolaires indiquent qu'environ 30 000 de ces enfants ne fréquentent pas une école de langue française en Ontario.

Plusieurs autres facteurs accroissent les risques d'assimilation de la minorité francophone de l'Ontario. Ainsi, pour des raisons sociales et démographiques, de nombreuses familles quittent les régions rurales pour s'installer dans des villes, et le déclin du taux de natalité dans les groupes installés au Canada depuis de nombreuses générations explique que l'augmentation démographique soit surtout attribuable à l'immigration. Les enfants immigrants dont la connaissance du français est jugée suffisante par un comité d'évaluation spécial sont acceptés dans les écoles de langue française. Il y aurait lieu de s'attendre à ce que les nouveaux venus et les migrants d'autres provinces qui parlent français contribuent à l'essor des communautés francophones de la province; pourtant, en Ontario, seulement 1 p. 100 des immigrants s'inscrivent dans des écoles de langue française. Comme il existe d'ailleurs à l'heure actuelle peu

de services pour accueillir les enfants des immigrants, les informer sur le système scolaire francophone et les orienter vers celui-ci, ils ont tendance à adopter l'anglais une fois qu'ils s'établissent dans la province.

Le problème que pose le maintien des effectifs du système scolaire francophone est exacerbé par l'intégration d'élèves au système scolaire anglophone. Le manque d'intérêt pour le système francophone peut être attribuable à l'impression, chez certaines personnes, que les écoles anglophones offrent un choix de cours plus intéressant ou que la fréquentation d'une école anglophone peut favoriser l'accès aux études postsecondaires ou au marché du travail. Les élèves qui passent du système francophone au système anglophone sont qualifiés de « décrocheurs culturels » et sont pris en compte dans le nombre des élèves qui, pour diverses raisons, abandonnent complètement l'école.

Approche et modèle logique

Depuis 2003, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a recours à une approche comportant les volets suivants pour améliorer l'ensemble du système scolaire ainsi que les résultats des deux millions d'élèves qui fréquentent les écoles ontariennes :

- restaurer le *respect* pour la profession enseignante ainsi que pour le secteur de l'éducation dans son ensemble (en éliminant les crédits d'impôt dont pouvaient se prévaloir les parents qui inscrivent leurs enfants à l'école privée et en accroissant l'influence des intervenants sur l'élaboration des politiques en matière d'éducation);
- assurer *la paix et la stabilité dans les relations de travail* (en négociant des conventions collectives d'une durée de quatre ans pour que les dirigeants scolaires et le personnel enseignant puissent accorder toute leur attention à l'amélioration des résultats des élèves et non aux questions de relations de travail);
- *relever les attentes et soutenir les élèves* (adopter des objectifs ambitieux en matière d'amélioration des résultats des élèves et de relèvement progressif du taux de diplomation tout en augmentant de 28 p. 100 sur cinq ans le financement de l'éducation par élève);
- renforcer *la volonté et les compétences* des éducatrices et éducateurs.

Au sein du ministère de l'Éducation, la Direction des politiques et des programmes d'éducation en langue française dirige les efforts concertés d'amélioration déployés par les divers intervenants du système scolaire de langue française. Voici comment peut se résumer le modèle logique sur lequel s'appuie la Direction :

Principaux éléments susceptibles de produire des changements

Vision	+	Compétences	+	Incitations	+	Ressources	+	Plan d'action	=	Changement
		Compétences	+	Incitations	+	Ressources	+	Plan d'action	=	Confusion
Vision			+	Incitations	+	Ressources	+	Plan d'action	=	Anxiété
Vision	+	Compétences			+	Ressources	+	Plan d'action	=	Changement graduel
Vision	+	Compétences	+	Incitations			+	Plan d'action	=	Frustration
Vision	+	Compétences	+	Incitations	+	Ressources			=	Faux départs

Les conditions susceptibles de mener à des changements positifs exigent l'expression d'une vision claire, l'acquisition par les intervenants des compétences nécessaires, la prise de mesures incitatives en vue de favoriser l'acceptation et l'atteinte des objectifs fixés, l'investissement des ressources voulues ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action. Si l'une ou l'autre de ces cinq conditions fait défaut, il en résulte de la confusion, de l'anxiété, des progrès lents, de la frustration ou un faux départ.

Afin que les difficultés propres au système d'éducation en langue française puissent être réglées, des consultations ont d'abord été menées auprès des intervenants de la communauté francophone pour que soient cernés les principaux défis liés à la vitalité et à la pérennité du système. Une politique d'aménagement linguistique assortie d'une stratégie d'investissements ciblés au titre du personnel enseignant, des programmes et des installations a ensuite été élaborée et adoptée. Enfin, les responsables de l'élaboration des politiques de l'ensemble du système ont été incités à s'appuyer sur des données empiriques pour définir les politiques et les programmes, évaluer les progrès réalisés et déterminer les prochaines étapes. Tous les conseils scolaires ont été tenus de se doter de systèmes de gestion de l'information compatibles avec le système du Ministère et de privilégier la gestion fondée sur les résultats.

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE

En 2004, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a adopté une Politique d'aménagement linguistique¹ pour aider les écoles de langue française de l'Ontario à réaliser leur mandat constitutionnel, soit :

- recruter et conserver les enfants des ayants droit;
- offrir une éducation de qualité aux élèves pour qu'ils puissent devenir des citoyennes et des citoyens compétents, responsables et affermis dans leur identité linguistique et culturelle;
- transmettre la langue et la culture françaises;

- contribuer à la vitalité de la communauté de langue française.

Plus précisément, les objectifs de la politique sont les suivants :

- favoriser le bien-être des générations actuelles et futures en œuvrant à promouvoir et à élargir le milieu francophone dans lequel évoluent les élèves pour que leurs besoins linguistiques, éducatifs et culturels soient satisfaits;
- aider les jeunes à réaliser leur plein potentiel à l'école et dans la société;
- offrir un enseignement de qualité adapté aux besoins de la minorité linguistique francophone;
- accroître la capacité des communautés d'apprentissage, y compris le personnel scolaire, les élèves et les parents, à appuyer le développement linguistique, éducatif et culturel des élèves tout au long de leur vie ;
- élargir et enrichir le milieu francophone par l'établissement de partenariats solides entre les écoles, la famille et la communauté dans son ensemble;
- accroître la vitalité des établissements d'enseignement en mettant l'accent sur le maintien et l'augmentation des effectifs, contribuant ainsi à la pérennité du développement de la communauté francophone en Ontario.

Mise en œuvre de la politique

Chacun des 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario est tenu d'élaborer, en collaboration avec les parents d'élèves et les organismes communautaires, une politique d'aménagement linguistique qui favorise la réalisation du mandat de l'école de langue française et accroît la capacité du système d'éducation à protéger et à enrichir la langue et la culture françaises. S'appuyant sur une analyse rigoureuse de la situation et des besoins particuliers des élèves, chaque conseil scolaire prévoit des interventions ciblées qui comprennent, par exemple, le jumelage avec des fournisseurs de services à la petite enfance et la mise en œuvre de programmes d'accueil, d'évaluation, de placement et d'intégration d'élèves qui, pour des raisons linguistiques, culturelles ou scolaires, ne sont pas en mesure de s'intégrer immédiatement aux programmes réguliers offerts.

Les résultats anticipés de la politique sont triples :

- *pour les élèves* – capacité accrue d'acquérir les compétences en communication orale voulues afin de maximiser l'apprentissage et la construction identitaire;
- *pour le personnel scolaire* – capacité accrue d'œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et la construction identitaire de chaque élève;
- *pour les conseils scolaires* – capacité accrue de maintenir et d'augmenter les effectifs scolaires afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de l'ensemble de la communauté francophone.

Un ensemble d'outils a été mis au point pour faciliter la mise en œuvre de la politique, fournir aux intervenants des orientations stratégiques et assurer un suivi des progrès réalisés tant dans l'ensemble de la province qu'à l'échelle de chaque conseil scolaire. Le cadre d'imputabilité pour l'éducation de langue française constitue un outil de planification et de suivi stratégiques. Il

s'appuie sur des principes de gestion fondés sur les résultats et est étroitement lié aux objectifs et aux résultats anticipés de la Politique d'aménagement linguistique. Il comporte une série de résultats (tableau 1) qui mettent l'accent sur l'amélioration du rendement scolaire, l'élimination des écarts dans la réussite scolaire, l'accroissement de la confiance du public, l'amélioration de la communication orale, l'optimisation de l'apprentissage et de la construction de l'identité culturelle francophone, la maximisation de la capacité du personnel scolaire à travailler dans un milieu minoritaire, l'augmentation des taux de recrutement et de maintien de l'effectif scolaire et, finalement, l'accroissement de la capacité interne du ministère de l'Éducation. Les résultats ciblés s'appuient sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs visant à permettre de dresser un tableau d'ensemble du système d'éducation en français de la province et d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines où s'imposent des interventions ou des investissements particuliers.

Tableau 1 : Cadre d'imputabilité pour l'éducation en langue française en Ontario.

Résultats particuliers	Indicateurs
1.1 Amélioration du rendement (de la 6^e à la 12^e année)	
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des résultats obtenus aux tests standardisés administrés dans toute la province aux élèves de 6^e année (lecture, écriture et mathématiques), de 9^e année (mathématiques appliquées et théoriques) et de 10^e année (littérature). Augmentation des crédits acquis à l'école secondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des écoles de langue française aux tests standardisés administrés dans toute la province. Pourcentage d'élèves qui ont acquis 16 crédits en 10^e année.
1.2 Réduction des écarts à l'échelle de la province	
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'élèves qui obtiennent leur Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO). Amélioration des résultats dans les écoles élémentaires dont le rendement est faible. Réduction des écarts dans les résultats scolaires des garçons et des filles. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de diplomation. Résultats des écoles aux tests standardisés. Résultats aux tests standardisés par sexe.
1.3 Confiance du public	
Amélioration du niveau de satisfaction des parents et des élèves à l'égard de l'apprentissage, de la vie scolaire ainsi que de l'accueil et du soutien offerts.	Sondages.
2.1 Communication orale	
Amélioration continue des compétences des élèves en communication orale.	Bulletins des élèves de 1 ^{re} , de 6 ^e et de 8 ^e année.
2.2 Maximiser l'apprentissage (lorsqu'il y a des écarts uniques aux élèves de langue française)	
<ul style="list-style-type: none"> Réduction des écarts entre les élèves des écoles de langue français et de langue anglaise aux tests standardisés. Augmentation du pourcentage des élèves du secondaire qui réussissent aux examens nationaux en mathématiques et en sciences. 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats des écoles de langue française aux tests standardisés administrés dans l'ensemble de la province. Résultats aux examens nationaux.
2.3 Maximiser la construction identitaire chez les élèves	
Augmentation du pourcentage des élèves qui obtiennent leur diplôme dans les écoles secondaires de langue française, ce qui serait le gage de la construction d'une identité culturelle solide.	Outil d'auto-évaluation.

3 Maximiser la capacité du personnel à œuvrer dans un milieu minoritaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Diminution du nombre de certificats temporaires délivrés aux enseignantes et enseignants et aux directrices et directeurs travaillant dans les écoles de langue française. • Réduction du roulement de personnel dans les écoles de langue française. • Augmentation du nombre de diplômées et de diplômés des facultés d'éducation qui choisissent de travailler dans une école de langue française. • Hausse du pourcentage des enseignantes et enseignants ainsi que des directrices et directeurs estimant avoir les compétences voulues pour travailler dans un milieu minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de certificats temporaires délivrés chaque année. • Information sur le roulement du personnel. • Information sur les diplômées et diplômés des facultés d'éducation. • Outil d'auto-évaluation.
4 Taux de recrutement et de rétention	
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la capacité d'attirer de nouveaux élèves ayant droit à une éducation en langue française. • Amélioration de la capacité spécifique de rétention. • Augmentation de la masse critique des élèves fréquentant les écoles de langue française. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de recrutement dans la population cible. • Taux de recrutement du jardin d'enfants à la 12^e année. • Nombre d'élèves à fréquenter les écoles de langue française de l'Ontario.
5 Capacité de la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française (DPPLF)	
<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance des interventions de la DPPLF et des priorités du ministère de l'Éducation. • Augmentation du taux de satisfaction des conseils et des administrations scolaires à l'égard du soutien de la DPPLF à l'actualisation des initiatives prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage auprès du personnel de la DPPLF. • Sondage auprès des conseils scolaires.

Le cadre d'imputabilité s'accompagne d'une série de tableaux de bord établis pour chaque conseil scolaire (figure 1). Ces tableaux permettent de comparer la situation de chaque conseil scolaire en ce qui touche certains indicateurs par rapport à d'autres conseils scolaires regroupés par régions ou considérés globalement. Les tableaux de bord permettent aux conseils scolaires de cerner rapidement leurs points forts ainsi que les domaines où ils doivent s'améliorer, particulièrement par rapport aux autres conseils scolaires, ce qui permet des échanges sur les investissements à consentir et les programmes à mettre en œuvre.

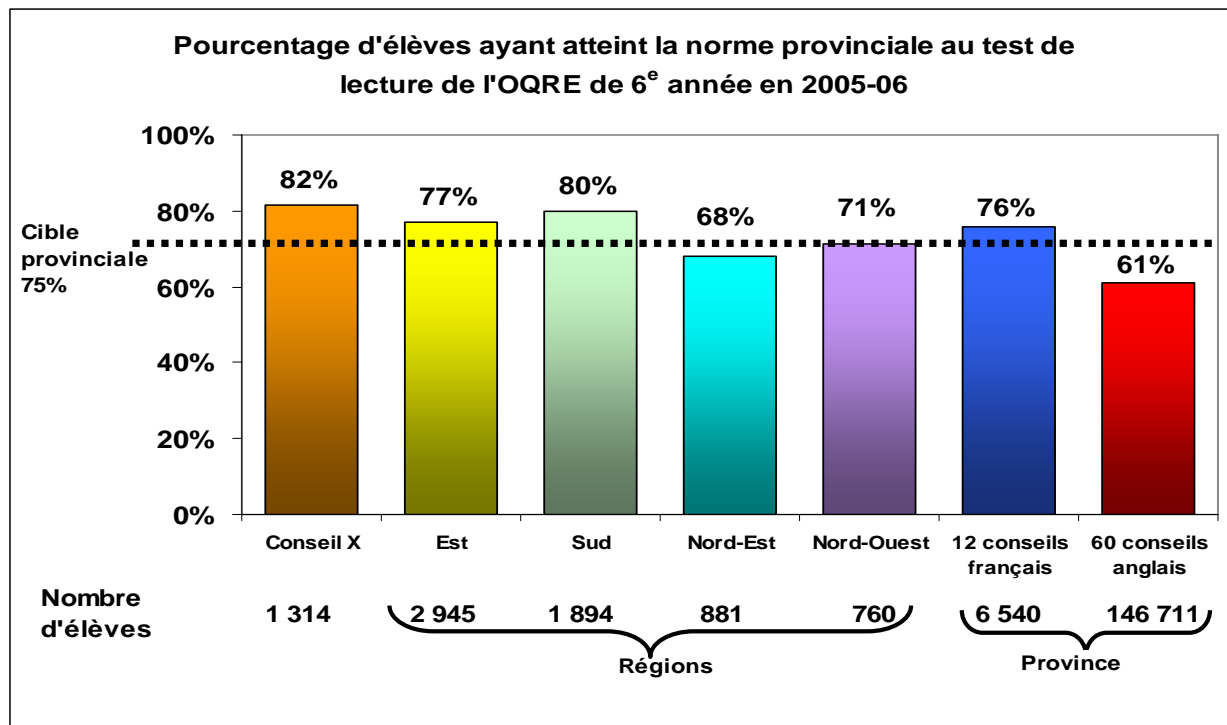


Figure 1 : Modèle de tableau de bord d'un conseil scolaire pour un indicateur de rendement donné.

Tous les conseils scolaires de langue française utilisent maintenant les mêmes cadres de responsabilisation et tableaux de bord pour faire rapport de leurs progrès à leurs conseillères et conseillers scolaires ainsi qu'aux autres intervenantes et intervenants. De nombreux conseils scolaires ont même peaufiné le tableau de bord modèle pour qu'il soit possible de présenter les résultats par école, ce qui leur permet de cerner plus exactement les écoles et les domaines où des améliorations s'imposent à l'échelle locale.

Le profil socioéconomique de la population servie par les conseils scolaires et les écoles individuelles, lequel est établi à partir des données du recensement, fournit des renseignements supplémentaires sur chaque conseil scolaire. Ce profil comporte, à l'égard de la population cible, des renseignements tels que l'âge, la structure familiale, la langue parlée à la maison, le revenu, les niveaux de scolarisation, le milieu ethnique, la religion et l'emploi.

Le Ministère rend visite tous les ans à chaque conseil scolaire afin de recueillir les avis des membres de la haute gestion sur les questions liées à la mise en œuvre du cadre d'imputabilité et de leur offrir de l'aide à cet égard. Les questions alors abordées comprennent les résultats des élèves, le recrutement et le maintien de l'effectif, le perfectionnement professionnel du personnel et l'élaboration de programmes particuliers. Ces échanges aboutissent à l'établissement des domaines à améliorer et à l'élaboration de plans d'action.

Enfin, un groupe de travail permanent ayant pour but d'accroître la réussite des élèves, dont la

présidence est assumée par la ministre de l'Éducation, a été créé en 2005. Le groupe de travail a pour rôle de conseiller le gouvernement sur des questions fondamentales se rapportant précisément à l'éducation en français en Ontario. Les 22 membres du groupe de travail sont des chefs de file représentant divers organismes francophones œuvrant dans la province. Avant tout, le groupe de travail est une tribune qui contribue à renforcer la solidarité de la minorité linguistique en établissant les résultats mesurables devant être atteints par l'ensemble des élèves francophones.

CE QUE LES DONNÉES ONT DÉMONTRÉ ET COMMENT ELLES ONT INFLUÉ SUR LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Des politiques, programmes et initiatives solides en matière d'éducation doivent s'appuyer sur des données et des recherches. À l'issue des consultations menées auprès des intervenantes et intervenants ainsi que de l'analyse des données disponibles, plusieurs types d'investissements ont été consentis, et des modifications ont été apportées au curriculum et aux programmes dans le but d'améliorer le système d'éducation en langue française. Nous insisterons sur trois initiatives particulières mises en œuvre dans le système d'éducation en langue française à la lumière des données. Ces trois exemples ont été choisis parce qu'ils sont liés à trois résultats escomptés de la Politique d'aménagement linguistique et visaient respectivement les élèves, le personnel scolaire et les conseils scolaires.

- Améliorer le rendement des élèves au cours des premières années de fréquentation des écoles de langue française.
- Régler le problème du nombre élevé d'enseignantes et d'enseignants ne possédant pas les qualifications nécessaires pour enseigner dans des écoles de langue française.
- Améliorer le recrutement et le maintien parmi l'effectif des écoles de langue française des enfants des ayants droit.

1) Améliorer le rendement des élèves au cours des premières années de fréquentation des écoles de langue française

✓ *Ce que les données révèlent*

En 1996, le gouvernement de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), un organisme indépendant du gouvernement de l'Ontario ayant pour mandat de mener des évaluations à l'échelle de la province aux cycles primaire, moyen et secondaire dans le but de mesurer le rendement des élèves en fonction des attentes définies dans le programme d'enseignement. Les données sont largement utilisées comme un outil supplémentaire permettant de définir les améliorations à apporter au niveau de l'élève, de l'école, du district et de la province. Chaque année, des tests en lecture, en écriture et en mathématiques sont administrés aux élèves de 3^e et de 6^e année. Les tests de mathématiques sont administrés aux élèves de 9^e année qui suivent des cours de mathématiques appliqués et théoriques. Enfin, un examen de littératie, que les élèves doivent réussir pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, est administré aux élèves de 10^e année.

En 1998, au moment de la création des 12 conseils scolaires de langue française, les résultats des

élèves francophones aux tests provinciaux administrés à l'élémentaire étaient considérablement inférieurs à ceux des élèves anglophones. On a vu dans les résultats inférieurs des élèves francophones le reflet des difficultés auxquelles est confrontée une population jeune menacée d'assimilation quand il s'agit d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour s'épanouir dans un milieu minoritaire.

✓ *Comment les données ont influé sur le processus décisionnel*

Les intervenantes et intervenants du domaine de l'éducation en langue française ont fait ressortir l'importance d'améliorer les programmes destinés à la petite enfance pour atténuer les écarts dans les résultats obtenus au cours des premières années de fréquentation scolaire des enfants appartenant à la minorité linguistique.

En 2000-2001, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a consenti un investissement ciblé de 8,7 millions de dollars américains dans le but d'aider les élèves francophones à améliorer leurs résultats. Reconnaissant le fait que le début de la scolarité coïncide avec la période d'acquisition de compétences linguistiques, en particulier pour les élèves vivant en milieu minoritaire, les 12 conseils scolaires de langue française ont utilisé cet investissement ciblé pour porter, dans l'ensemble du système d'éducation de langue française, la durée des programmes de maternelle et de jardin d'enfants (enfants de 4 et 5 ans) d'une demi-journée à une journée.

✓ *Résultats*

En 2001, l'écart dans les résultats des élèves francophones et anglophones de 3^e année était en moyenne de 10 p. 100 aux tests provinciaux en lecture, en écriture et en mathématiques, pouvant toutefois aller jusqu'à 21 p. 100 au chapitre des mathématiques. Cinq ans plus tard, une cohorte d'élèves ayant bénéficié d'un programme de maternelle d'une journée complète, l'écart dans les résultats entre élèves francophones et anglophones aux tests provinciaux de 3^e année n'était plus en moyenne que de 2,3 p. 100, cet écart étant de 6 p. 100 en lecture et de 9 p. 100 en mathématiques. Les élèves francophones ont même maintenant des résultats supérieurs de 8 p. 100 en écriture par rapport à leurs homologues de langue anglaise. Les résultats moyens des élèves francophones de 3^e année ont, durant cette période, fait un bond impressionnant de 18 p. 100, passant de 44 p. 100 à 62,3 p. 100 contre une augmentation de 10,7 p. 100 des résultats des élèves anglophones, ces résultats étant passés de 54 p. 100 à 64,7 p. 100.

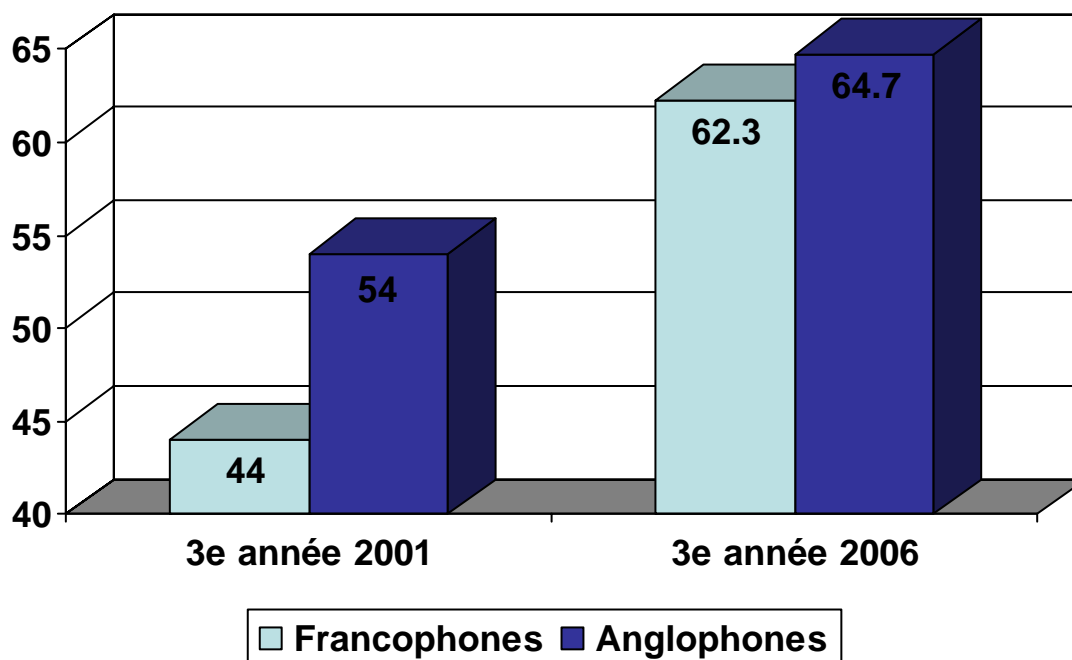


Figure 2 : Pourcentage des élèves de 3^e année en Ontario ayant atteint la norme provinciale aux tests de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques.

2) Régler le problème du nombre élevé d'enseignantes et d'enseignants ne possédant pas les qualifications nécessaires pour enseigner dans des écoles de langue française

✓ *Ce que les données révèlent*

Du fait qu'il est implanté dans un milieu minoritaire, le système d'éducation de langue française de l'Ontario fait face à des difficultés pour recruter le nombre requis d'enseignantes et d'enseignants qualifiés. Outre que la population d'enseignantes et d'enseignants possédant les compétences voulues pour enseigner dans un milieu minoritaire est déjà relativement petite, le système d'éducation de langue française doit faire concurrence aux conseils scolaires de langue anglaise qui ont besoin de personnel pour enseigner les cours de français prévus au curriculum et pour mettre en œuvre les programmes d'immersion en français qui sont en forte demande. En 2002-2003, le système d'éducation de langue française comptait 5 592 enseignantes et enseignants dont 279, ou 5 p. 100, avaient obtenu une autorisation spéciale du Ministère pour pouvoir enseigner sans toutefois posséder les qualifications normalement exigées.

✓ *Comment les données ont influé sur le processus décisionnel*

Pour combler la pénurie initiale d'enseignantes et d'enseignants qualifiés, la province de l'Ontario a consenti d'importants investissements servant à créer des postes d'enseignantes et d'enseignants dans ses écoles élémentaires et secondaires, en particulier dans les écoles de

langue française. La disponibilité de données opportunes sur la pénurie de personnel enseignant a incité le ministère de l'Éducation de l'Ontario à intensifier ses efforts pour accroître le nombre de diplômés des programmes de formation en enseignement, tout particulièrement ceux offerts en français.

Afin d'aider les personnes souhaitant enseigner dans les écoles de langue française à acquérir les qualifications nécessaires, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a en effet appuyé la mise sur pied d'un programme de baccalauréat en éducation à temps partiel en partenariat avec les deux facultés ontariennes de l'éducation offrant des programmes préparant à l'enseignement en français. Outre qu'ils permettent d'attirer les personnes souhaitant entreprendre une deuxième ou une troisième carrière dans le domaine de l'enseignement, ces programmes à temps partiel permettent à celles et ceux qui enseignent actuellement en vertu d'une autorisation spéciale du Ministère d'obtenir dans un délai de deux ans un baccalauréat en éducation pour satisfaire aux compétences requises pour enseigner. Ce programme est surtout dispensé par téléconférence et en ligne. Les étudiantes et étudiants doivent cependant faire le stage exigé par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

✓ *Résultats*

La figure 3 indique que le nombre de postes d'enseignantes et d'enseignants comblés par les conseils scolaires de langue française ait augmenté de façon soutenue depuis 2002-2003, pour atteindre le total cumulatif de 683 nouveaux enseignantes et enseignants en 2006-2007. Le nombre d'enseignantes et d'enseignants visés par une autorisation spéciale est passé de 279 en 2002-2003 à 215 en 2006-2007. Cette augmentation représente 3,4 p. 100 des 6 275 membres du personnel enseignant oeuvrant dans le système d'éducation de langue française en 2006-2007 contre 5 p. 100 en 2002-2003.

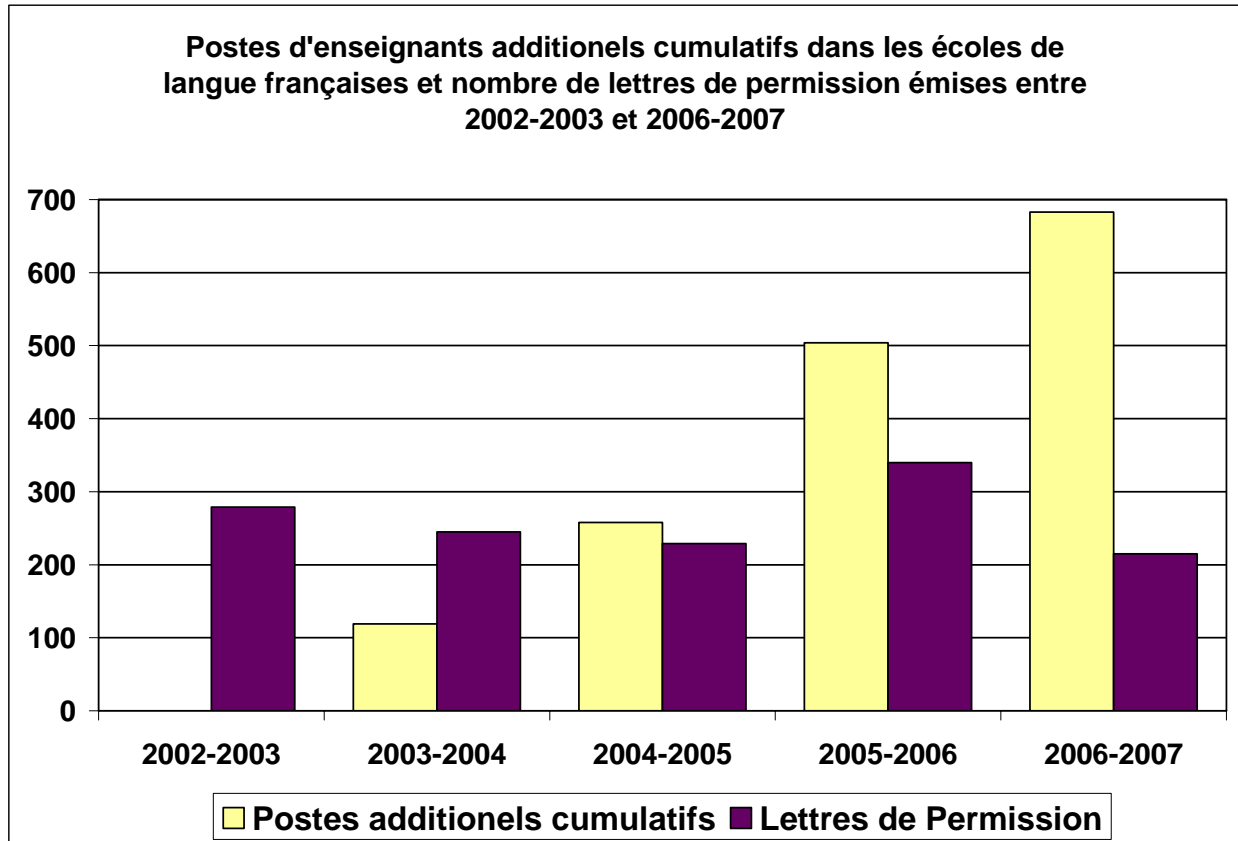


Figure 3 : Nombre de nouveaux postes d'enseignantes ou d'enseignants par rapport au nombre de lettres de permission émises par le Ministère.

3) Améliorer le recrutement et le maintien parmi l'effectif scolaire des écoles de langue française des enfants des ayants droit

✓ *Ce que les données révèlent*

La vitalité et la pérennité du système d'éducation de langue française sont grandement tributaires du maintien des élèves, tant au sein de l'effectif de l'école, pour assurer la réussite des élèves, qu'à l'intérieur du système scolaire de langue française, pour assurer l'acquisition d'une identité culturelle francophone. Des analyses des effectifs scolaires indiquent que la proportion des élèves fréquentant les écoles de langue française en Ontario diminue de façon continue de la maternelle jusqu'à la 12^e année, le déclin étant particulièrement marqué au moment de passer de l'école élémentaire à l'école secondaire.

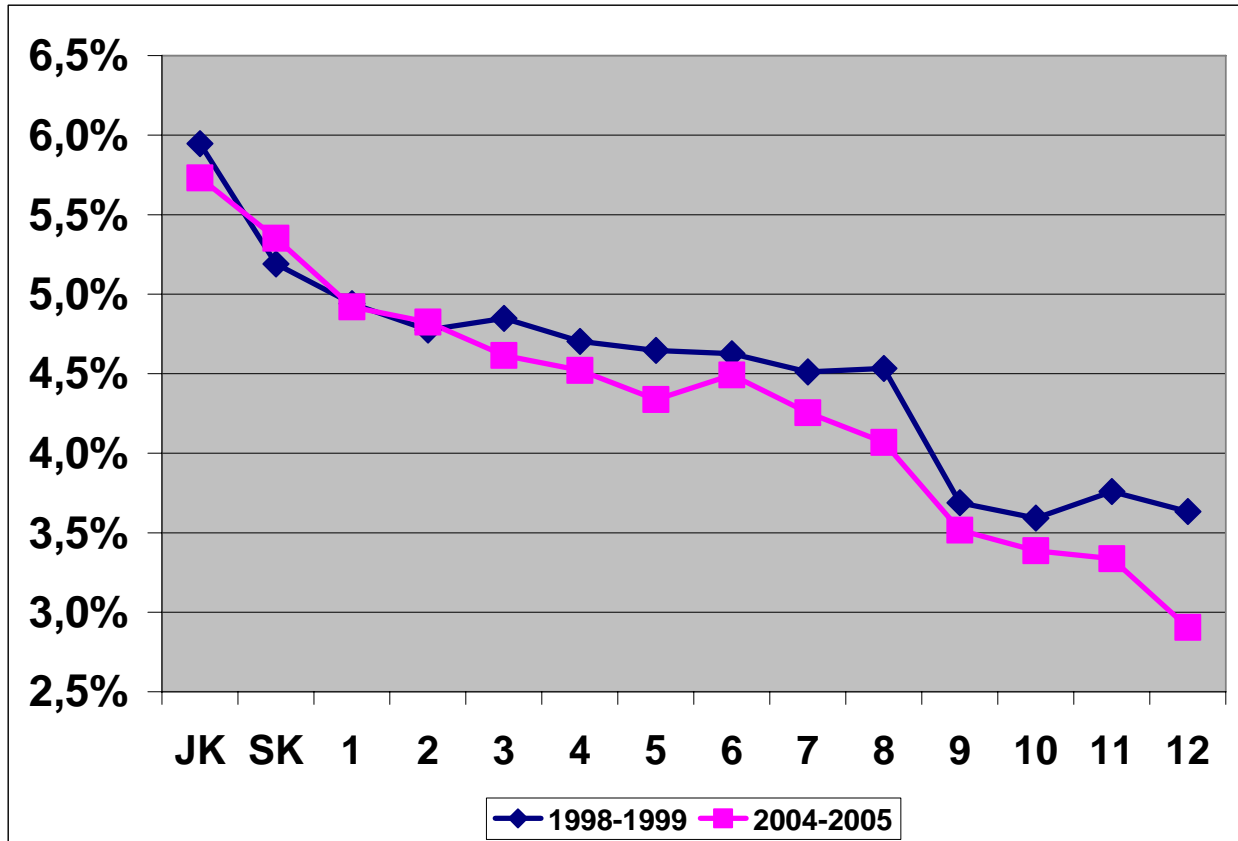


Figure 4 : Proportion des élèves de l'Ontario fréquentant les écoles de langue française en 1998-1999 et en 2004-2005, selon l'année d'études

Si les écoles de langue française conservaient jusqu'en 12^e année la totalité des élèves de l'Ontario qui commencent à fréquenter le système scolaire francophone à la maternelle, le système compterait 30 000 élèves de plus, ce qui représente le nombre estimatif des enfants des « ayants droit » à l'instruction en français qui fréquentent des écoles de langue anglaise.

Les spécialistes de l'éducation en langue française ont communément donné les facteurs suivants pour expliquer l'exode des élèves du système d'éducation en français : nombre limité de cours et d'activités parascolaires offerts dans les écoles secondaires de langue française vu leur taille relativement petite, déplacements associés à l'éloignement des écoles secondaires de langue française, absence d'écoles secondaires de langue française dans certaines régions (ou partage occasionnel d'installations entre un programme destiné à la minorité francophone et un autre destiné à la majorité anglophone au sein d'un même établissement) et perception voulant que les diplômés des écoles secondaires de langue anglaise soient favorisés quand il s'agit de poursuivre des études postsecondaires ou de trouver un emploi sur le marché du travail.

✓ *Comment les données ont influé sur le processus décisionnel*

Entre 2001 et 2005, le gouvernement de l'Ontario a approuvé des dépenses d'immobilisations échelonnées sur 25 ans d'une valeur approximative de 282 millions de dollars américains pour répondre aux besoins particuliers des conseils scolaires de langue française, en particulier dans

les municipalités où les conseils n'avaient pas de locaux permanents.

En 2005, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a constaté que les écoles secondaires de langue française offraient, en moyenne, 53 cours contre 101 pour les écoles secondaires de langue anglaise. Pour réduire cet écart et permettre ainsi aux élèves des écoles secondaires de langue française d'avoir accès à une gamme élargie de programmes, le gouvernement a affecté en 2005-2006 et en 2007-2008 deux compléments de financement d'une valeur annuelle combinée de 9,7 millions de dollars américains, permettant ainsi aux écoles secondaires de langue française d'embaucher 200 enseignantes et enseignants supplémentaires. Des efforts ciblés ont aussi été consentis pour améliorer les possibilités d'apprentissage électronique des élèves des écoles secondaires de langue française.

Le gouvernement a également annoncé des dépenses d'immobilisations atteignant 188 millions de dollars américains qui seront échelonnées sur quatre ans, soit de 2006-2007 à 2009-2010, afin d'accroître le nombre d'installations permanentes pour les élèves des écoles de langue française, en particulier dans les régions urbaines où l'éloignement des écoles secondaires de langue française pourrait inciter les élèves à abandonner le système d'éducation en français.

En approuvant des projets d'immobilisations précis dans le cadre de cette stratégie d'investissement de quatre ans, le Ministère a effectué une simulation approfondie, municipalité par municipalité, à partir du nombre estimatif d'enfants d'ayants droit ne fréquentant pas une école de langue française. Cette simulation repose sur l'hypothèse de travail selon laquelle la proportion d'élèves inscrits à la maternelle dans une municipalité donnée demeurera la même en 12^e année si le maintien de l'effectif était une variable sur laquelle il était possible d'influer.

✓ *Résultats*

Les tendances dans les statistiques relatives aux effectifs nous donnent une mesure globale de la vitalité du système d'éducation de langue française (figure 5). Depuis 1998-1999 et jusqu'à 2004-2005, l'effectif des écoles de langue française a diminué. La baisse marquée enregistrée en 2003-2004 est attribuable à l'élimination en Ontario de la « 13^e année/cours préuniversitaires de l'Ontario (CPO) ».

Depuis 2004-2005, malgré l'effet cumulé qu'ont eu la diminution de l'effectif des écoles ontariennes, l'assimilation de citoyennes et citoyens francophones à la majorité linguistique et la faible proportion d'immigrants à s'intégrer aux effectifs des écoles de langue française, nous constatons une légère augmentation du nombre d'élèves fréquentant les écoles de langue française de l'Ontario.

La politique d'aménagement linguistique a été adoptée en 2004, les élèves des écoles secondaires de langue française se sont vu offrir une gamme élargie de cours en 2005-2006 et plusieurs dépenses en immobilisations ont été engagées en 2006-2007.

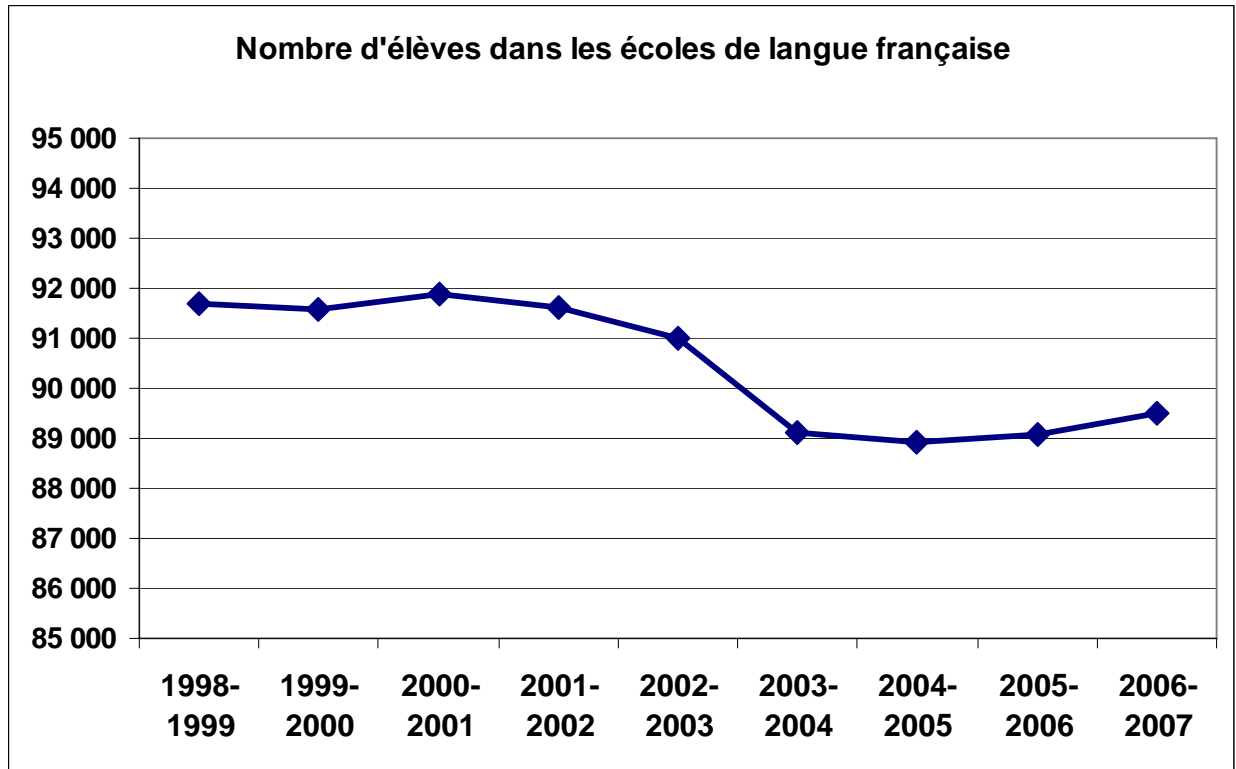


Figure 5 : Nombre d'élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario

CONCLUSION – PROCHAINES ÉTAPES

Les exemples donnés ci-haut ne visaient pas à fournir un aperçu complet des stratégies globales de mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique de 2004 visant les écoles de langue française de l'Ontario.

Le présent document avait pour but d'illustrer la façon dont l'exploitation des données a permis de mieux cibler les interventions en vue d'assurer le succès soutenu du système d'éducation de langue française en Ontario, au Canada. Chacun des trois exemples concrets avait un lien direct avec un résultat escompté de la Politique d'aménagement linguistique. Des données préliminaires ont été prises en compte dans l'élaboration de la politique dont les résultats préliminaires sont maintenant connus.

Mis sur pied par la ministre, le groupe de travail permanent ayant pour but d'accroître la réussite des élèves a fait ressortir des domaines clés auxquels il faudra accorder une attention soutenue au cours des prochaines années. D'autres efforts importants doivent être consentis pour améliorer le maintien de l'effectif des écoles de langue française, y compris la prestation d'un nombre accru de programmes novateurs au secondaire, l'engagement de dépenses en immobilisations et des investissements connexes dans le système de transport des élèves. Le groupe de travail a insisté également sur la nécessité d'adopter une stratégie plus complète en matière d'éducation de la petite enfance et d'intégration de garderies aux écoles de même que sur l'amélioration des efforts déployés pour accueillir davantage de nouveaux venus francophones en Ontario dans les écoles de langue française.

Le groupe de travail a recommandé qu'une campagne de marketing social d'envergure soit élaborée pour améliorer la perception des parents francophones à l'égard des avantages que présentent pour leurs enfants le fait de fréquenter une école de langue française. Une campagne semblable s'inspirerait d'autres campagnes de sensibilisation publiques comme celles qui font la promotion de l'exercice physique ou l'abandon du tabagisme.

Enfin, la diffusion continue des pratiques exemplaires ainsi que la promotion d'une culture de la reddition de comptes et de la transparence assureront une correspondance entre les priorités du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires de langue française, des écoles et des partenaires du domaine de l'éducation.

Dans l'ensemble, l'éducation de langue française en Ontario se porte bien grâce à la politique d'aménagement linguistique claire et complète, à des investissements ciblés de la province, à une attention constante aux résultats des élèves, ainsi qu'à la collaboration et à la solidarité accrues entre les institutions et les intervenantes et intervenants qui œuvrent dans le milieu de l'éducation de langue française.

L'effectif des écoles de langue française a augmenté et, si l'on en juge par d'importants indicateurs de rendement des élèves, les élèves francophones ont d'aussi bons résultats – et à l'occasion de meilleurs résultats – que les élèves appartenant à la majorité linguistique.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario est résolu à continuer d'agir pour contrer la tendance en faveur de l'assimilation de la minorité linguistique de l'Ontario. Pour parvenir à long terme à réaliser cet objectif, il lui faudra cependant établir un plan d'action global faisant appel à des intervenantes et intervenants appartenant à plusieurs ministères, paliers de gouvernement et organismes communautaires. Tous s'entendent pour dire que l'éducation est le fondement de la croissance économique et de la compétitivité, d'où la nécessité d'évaluer les progrès et l'efficacité des systèmes d'éducation publics.

Ce document visait modestement à montrer qu'une vision claire combinée à des compétences, à des ressources et à des incitatifs adéquats pour constituer un plan d'action solide est susceptible de produire des changements ciblés significatifs.

Bibliographie

1. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005.
[<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/linguistique/linguistique.pdf>].

Remerciements

Les membres suivants de la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française du ministère de l'Éducation de l'Ontario ont participé à la rédaction de ce document de recherche :

- Ginette Plourde, directrice (ginette.plourde@ontario.ca)
- Denys Giguère, chef, Unité en matière des politiques et programmes (denys.giguere@ontario.ca)
- Mario Gagnon, coordonnateur de la recherche principal (mario.gagnon@ontario.ca)
- Madeleine Caron, agente d'éducation chargée de la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique (madeleine.caron@ontario.ca)